

BRADERIE PUERICULTURE

École Saint Joseph PLOUBALAY

REGLEMENT

- ARTICLE 1 :** L'association A.P.E.L de l'école St Joseph de Ploubalay organise le dimanche 17 mars 2013 une braderie puériculture à la salle omnisports de Ploubalay.
- ARTICLE 2 :** Les exposants ne sont que des particuliers.
- ARTICLE 3 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 4,00 € (1,10m)
- ARTICLE 4 :** Les exposants seront placés **par les organisateurs** de 7h00 à 8h30
Un numéro d'emplacement vous sera attribué dès réception de votre règlement.
- ARTICLE 5 :** L'école organisatrice se réserve l'exclusivité du stand de restauration (sandwichs, crêpes, gâteaux, boissons)
- ARTICLE 6 :** Les exposants sont responsable de la vente et de leur matériel. Les objets exposés demeurent sous leur entière responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice. Il leur incombe de prévoir ou non une assurance.
- ARTICLE 7 :** L'association organisatrice s'engage à faire de la publicité.
- ARTICLE 8 :** Ouverture de la vente au public de 9 h 00 à 18 h 00.
L'entrée est gratuite pour le public.
- ARTICLE 9 :** L'engagement de réservation (chèque à l'inscription) est irrévocable et non remboursé.
- ARTICLE 10 :** Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée de la braderie
- ARTICLE 11 :** **En fin de journée, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à porter ses déchets aux conteneurs mis à disposition.**

Le,

SIGNATURE :
(lu et approuvé)